

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 5 JUIN 2013

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 5 juin 2013

Aujourd'hui, à quinze heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 18 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
- n^o 29 Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.